

ADHESION AU SNMSF ET AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS

DE L'ESF DES ARCS 1600

NOM PRENOM

DIPLOME

Merci de nous retourner cette demande d'adhésion avant le 1^{er} décembre 2026 afin de valider au SNMSF ta demande de carte syndicale de la saison 2026/2027 mais aussi pour nous assurer des effectifs de notre Syndicat Local.

Cette démarche implique de ta part l'acceptation et le respect des statuts du SNMSF et de notre Syndicat Local.

Les membres actifs (moniteurs qui enseignent) devront aussi respecter :

- la charte E S F
- la convention entre les moniteurs de l'E S F
- se déclarer comme éducateur sportif auprès des D.D.J.S.
- satisfaire aux obligations légales imposées aux travailleurs indépendants (URSSAF, CAMPLP)
- cotiser au régime de prévoyance de la profession
- souscrire à un contrat d'indemnités journalières

Le Congrès National 2006 a décidé d'inclure dans l'adhésion au S.N.M.S.F, le titre fédéral. Dès lors, la carte syndicale aura valeur de licence compétiteur dirigeant avec les mêmes droits qu'une licence «compétiteur dirigeant » classique en termes de représentation vis-à-vis de la F.F.S ou du club de rattachement et de participation aux épreuves fédérales.

Je te rappelle que ton adhésion au S.N.M.S.F inclue les garanties suivantes au titre d'une activité de ski professionnelle ESF (uniquement) et amateur (sous réserve des exclusions et limitations propres à l'assurance et à l'assistance) :

- assurance responsabilité civile,
- frais de soins,
- frais de secours, de recherche et de premier transport,
- l'assistance, décès accidentel et invalidité permanente.

La carte syndicale sera prélevée directement sur vos honoraires

(Pour ceux qui ne travailleront pas merci d'envoyer un chèque ou faire un virement sur le compte du syndicat local)

(276,50€ pour les titulaires /occasionnels/aspirants et 168,40€ pour les stagiaires).

Comptant sur ta collaboration, je te prie de croire à mes amicales salutations.

Pierre-Yves FASOLA

Fait à Le 2026

Signature :

(inscrire « Lu et approuvé »)

Joindre à ton adhésion ton attestation de vigilance URSSAF ainsi que la souscription d'un contrat indemnités journalières (à faire au plus tard avant le début de saison !).

S'il y a des changements (RIB, adresse, téléphone, email, etc.... Merci de le signaler rapidement. Pour tout changement de pourcentage, voir PYF directement.